

La formation des chefs d'exploitation et coexploitants en Normandie en 2020

Près de 9 jeunes agriculteurs sur 10 ont une formation agricole

En 2020, la moitié des exploitants normands ont une formation générale ou agricole de niveau baccalauréat ou supérieur. Le niveau de formation progresse au fil des générations. Les jeunes de moins de 40 ans sont ainsi mieux formés que leurs aînés, et que les jeunes actifs normands du même âge. La profession comble donc progressivement son retard en matière de formation vis-à-vis de la population active. La formation agricole contribue largement à cette progression : elle est de plus en plus répandue parmi les exploitants, notamment à la faveur des aides à l'installation sous condition de diplôme. La formation agricole est également de plus en plus fréquente parmi les exploitantes, signe de l'évolution du rôle des femmes dans les exploitations. Le niveau de formation est plus élevé dans les grandes exploitations et les formes sociétaires, et également dans les structures produisant sous signe de qualité.

La gestion des exploitations agricoles nécessite de solides connaissances dans de nombreux domaines, que les agriculteurs acquièrent notamment lors de leur formation, initiale ou continue. En 2020, la Normandie compte 34 000 exploitants agricoles. Près de la moitié d'entre eux sont des chefs d'exploitations individuelles, les autres des exploitants ou coexploitants dans des formes sociétaires. 51% de ces exploitants ont un niveau de formation, générale ou agricole, au moins égal au baccalauréat, et 24% ont poursuivi des études supérieures. Par ces indicateurs, la région est légèrement en deçà du niveau national (respectivement 55% et 28% en France métropolitaine).

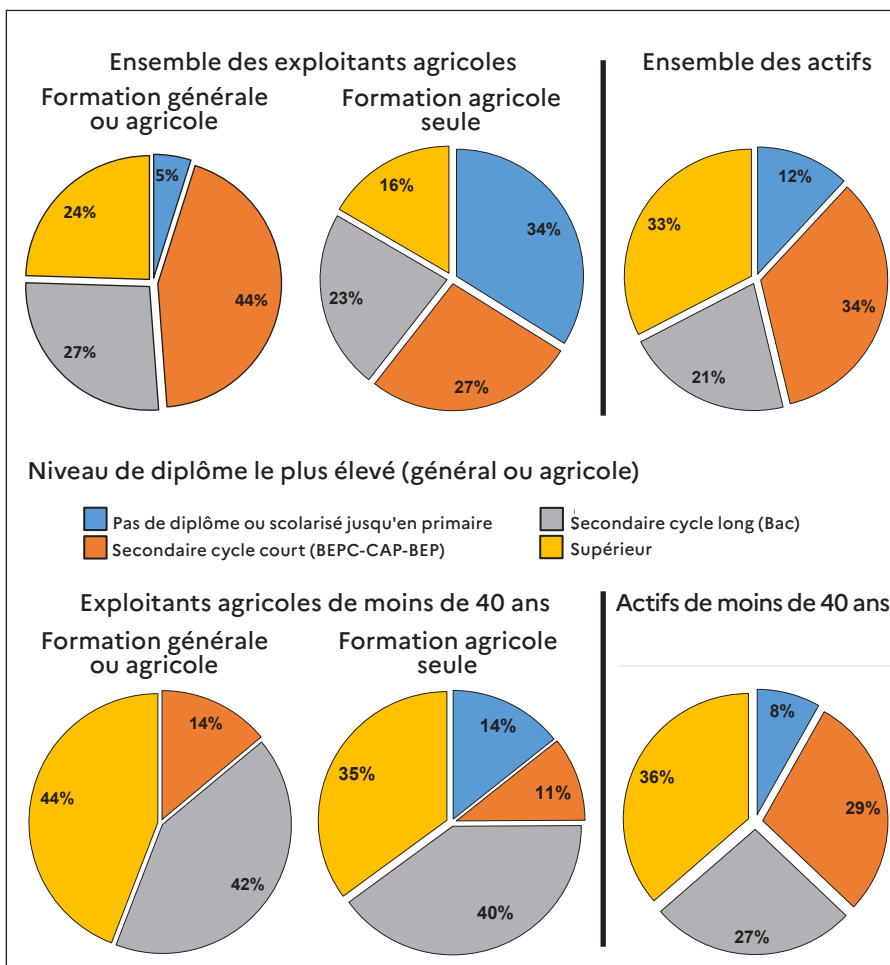
Les agriculteurs de mieux en mieux formés au fil des ans

Tout comme pour l'ensemble des actifs, les jeunes agriculteurs sont mieux formés que leurs aînés : 86% des exploitants de moins de 40 ans ont le niveau baccalauréat ou plus, 44% ont poursuivi des études supérieures.

L'analyse par âge (graphes en page suivante) montre une progression continue du niveau de formation, générale ou agricole : d'année en année, la part des exploitants de niveau baccalauréat ou plus comme

Les jeunes agriculteurs normands : mieux formés que leurs aînés et que les jeunes actifs normands

Répartition des exploitants agricoles et de l'ensemble des actifs selon leur niveau de formation en Normandie



Sources : Agreste, recensement agricole 2020 (exploitants agricoles) - Insee, recensement de la population 2019 (ensemble des actifs)

du supérieur tend à augmenter, celle des diplômés de niveau BEPC, CAP ou BEP (et leurs équivalents agricoles) et des non diplômés diminue. Le niveau de formation augmente donc par le fait du renouvellement des exploitants, ce qui permet à la profession de combler progressivement son retard vis-à-vis du reste de la population active. Ainsi, tous âges confondus, alors que les actifs normands sont proportionnellement plus nombreux au niveau baccalauréat ou plus, pour les jeunes, la comparaison tourne à l'avantage des exploitants (cf. graphique page 1). La bascule se fait précisément à 55 ans : les exploitants de moins de 55 ans en 2020 accèdent en moyenne, à chaque âge, davantage que les actifs, au niveau baccalauréat. Pour le supérieur, la bascule se fait à 50 ans.

Près de 9 jeunes agriculteurs sur 10 ont une formation agricole

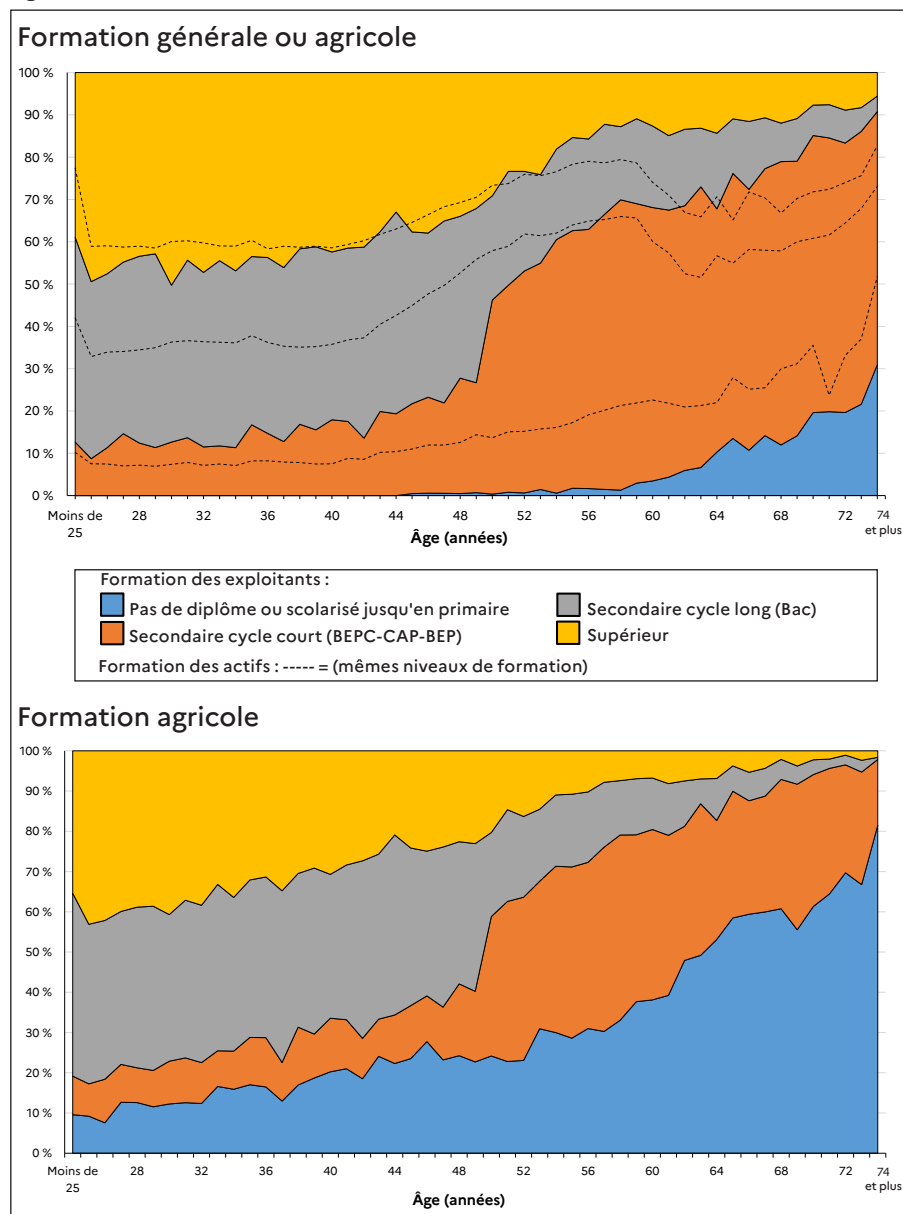
Cette progression concerne la formation générale comme agricole. En 2020, 91% des exploitants détiennent un diplôme de la voie générale (ou ont atteint au moins le niveau du cycle secondaire court), la quasi-totalité des moins de 40 ans. Pour les filières agricoles, ces proportions sont moins élevées, mais l'écart se réduit avec le temps. 66% des exploitants normands ont un diplôme agricole (ou ont atteint au moins le niveau du cycle secondaire court), 86% pour les personnes de moins de 40 ans, et même plus de 90% pour les plus jeunes. Et surtout, pour 73% d'entre eux, le niveau de formation agricole est supérieur au niveau de formation générale, ce qui témoigne de la place centrale des établissements d'enseignement agricole dans la formation des agriculteurs.

Le niveau de formation générale stagne, la formation agricole progresse

La formation agricole explique en fait une bonne part de la progression du niveau de formation des agriculteurs, notamment par le biais du relèvement de la « capacité professionnelle agricole », le niveau minimal de formation agricole

Plus les agriculteurs sont jeunes, mieux ils sont formés

Répartition des exploitants agricoles selon leur niveau de formation et leur âge en Normandie en 2020



- Notes de lecture : - 39% des exploitants normands de moins de 25 ans ont un niveau de formation générale ou agricole supérieur au baccalauréat
 - 23% des actifs normands de moins de 25 ans ont un niveau de formation supérieur au baccalauréat (trait supérieur en pointillé)
 - 35% des exploitants normands de moins de 25 ans ont un niveau de formation agricole supérieur au baccalauréat

Cette représentation illustre la progression du niveau de formation au fil des ans – saisie au travers du niveau atteint par les exploitants en activité en 2020 – et le contraste entre les exploitants les plus âgés et les plus jeunes

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 (exploitants agricoles) - Insee, recensement de la population 2019 (ensemble des actifs)

requis pour percevoir des aides à l'installation. En 1992, ce niveau minimum a été porté du niveau BEPA (brevet d'études professionnelles agricoles) au niveau baccalauréat; les candidats aux aides nés après le 1^{er} janvier 1971 doivent détenir un diplôme agricole au moins équivalent au baccalauréat. Cela s'est traduit par une hausse subite de la proportion de bacheliers, encore bien perceptible actuellement : en 2020, la détention d'un diplôme

agricole de niveau baccalauréat seul concerne 21% des exploitants de 50 ans, mais près du double pour les personnes de 49 ans et moins en moyenne.

Au-delà des effets du relèvement de la capacité professionnelle agricole, le niveau de formation agricole des exploitants s'élève encore sur ces deux dernières décennies, alors que leur niveau de formation générale, comme celui des actifs, est plutôt stable. Cette progression se fait par

le biais des formations supérieures agricoles : à 50 ans en 2020, 20 % des exploitants ont atteint une formation supérieure au baccalauréat, 31 % à 40 ans et 41 % à 30 ans. Dans le même temps, la proportion de titulaires du niveau baccalauréat seul est restée stable.

Lorsque les bacheliers poursuivent leurs études dans la voie agricole, ils optent majoritairement pour des formations courtes. 80 % d'entre eux détiennent en effet un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) ou une licence professionnelle en agronomie ou productions animales et végétales. Cette proportion est la même au niveau national. Les 20 % restant décrochent un diplôme d'ingénieur, de docteur vétérinaire, une autre licence professionnelle ou un master professionnel agricoles. Cette prépondérance des formations courtes se retrouve quasiment à tous les âges.

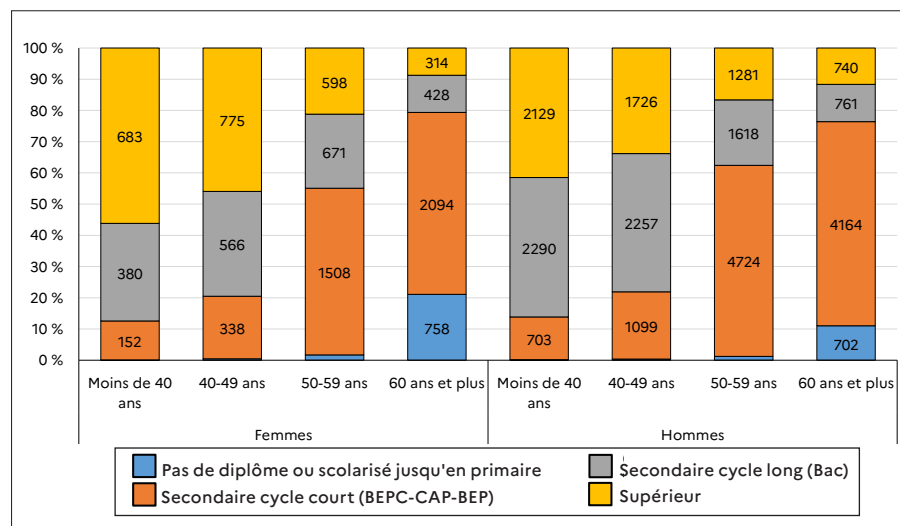
Pour la voie générale, la répartition est beaucoup plus équilibrée, puisque la moitié des exploitants bacheliers poursuivant leurs études optent pour une formation courte.

Les jeunes agricultrices optent pour les études supérieures

Les femmes représentent 28 % des exploitants normands en 2020. Tous âges confondus, elles ont en moyenne un niveau de formation générale ou agricole un peu moins élevé que les hommes. 47 % d'entre elles détiennent un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur, 53 % pour les hommes. Cela s'explique par une plus forte présence des femmes à des âges où le niveau de formation est moindre : 7 exploitantes sur 10

Les jeunes agricultrices ont le niveau de formation le plus élevé

Répartition des exploitants agricoles selon leur niveau de formation générale ou agricole, le genre et l'âge en Normandie en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

ont en effet 50 ans ou plus en 2020, contre 6 hommes sur 10.

Une fois le baccalauréat obtenu, les femmes s'orientent davantage que les hommes vers le supérieur, et ce d'autant plus qu'elles sont jeunes. 54 % des bachelières ont opté pour le supérieur, et même 64 % pour les moins de 40 ans. À l'inverse, quel que soit l'âge, moins de la moitié des bacheliers poursuivent leurs études dans le supérieur (entre 43 % et 48 % selon la tranche d'âge). Au final, la moitié des exploitantes de moins de 50 ans en 2020 ont atteint un niveau de formation supérieur au baccalauréat, contre 38 % pour les hommes.

Cette appétence des femmes pour l'enseignement supérieur n'est pas propre au milieu agricole : en Normandie en 2019, 37 % des actives ont atteint le supérieur, contre 29 % des actifs.

Les femmes de plus en plus engagées dans la voie agricole

Pour les femmes, ces résultats s'expliquent surtout par la formation générale. Plus de la moitié des exploitantes n'ont pas de diplôme agricole. Et 37 % des agricultrices ont le niveau baccalauréat ou plus dans la voie générale, 25 % dans l'agricole. C'est l'inverse pour les hommes : le quart d'entre eux ont atteint ou dépassé le niveau baccalauréat dans la voie générale, près de la moitié dans l'agricole.

Ces écarts suggèrent que, pour partie au moins, les agricultrices normandes actives en 2020 ne se sont pas formées spécifiquement dans le but de s'installer. Cela est confirmé par l'âge de première installation : les hommes s'installent très jeunes comme exploitants, et se forment donc dans ce but ; les femmes le

Répartition des exploitants agricoles selon le niveau de formation le plus élevé* en 2020

	Normandie											France
	Chefs et coexploitants	dont										
		Moins de 40 ans	40 ans et plus	Formation générale	Formation agricole	Femmes	Hommes	Installation				
							Récente (après 2010)	Ancienne (jusqu'à 2010)	Hors du cadre familial	Dans le cadre familial		
Aucun diplôme	5 %	0 %	6 %	9 %	34 %	9 %	3 %	2 %	7 %	3 %	5 %	9 %
Secondaire cycle court	44 %	13 %	51 %	63 %	27 %	44 %	44 %	26 %	51 %	39 %	45 %	36 %
Secondaire cycle long	27 %	42 %	23 %	16 %	23 %	22 %	28 %	30 %	23 %	27 %	27 %	28 %
Supérieur	24 %	44 %	20 %	12 %	17 %	25 %	24 %	42 %	19 %	30 %	22 %	28 %

Note de lecture : 24 % des exploitants normands ont un niveau de formation générale ou agricole supérieur au baccalauréat en 2020

Note : * = formation générale ou agricole, initiale ou continue

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

font à tout âge, notamment entre 55 et 60 ans, lors du départ en retraite du conjoint.

La formation agricole des femmes progresse néanmoins largement au fil des ans, preuve de l'évolution de leur rôle dans les exploitations : en 2020, 22 % des exploitantes de 60 ans et plus ont une formation agricole, 48 % des 50-59 ans, 58 % des 40-49 ans, 71 % pour les moins de 40 ans.

Le niveau de formation s'élève avec la taille des exploitations et est supérieur dans les formes sociétaires

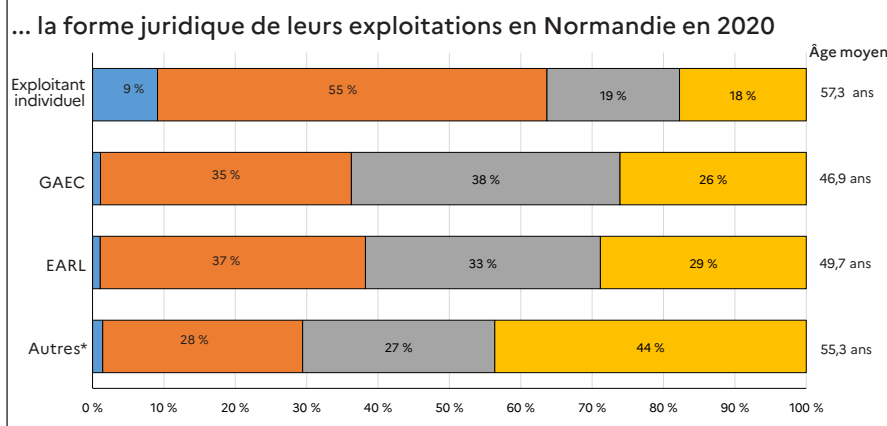
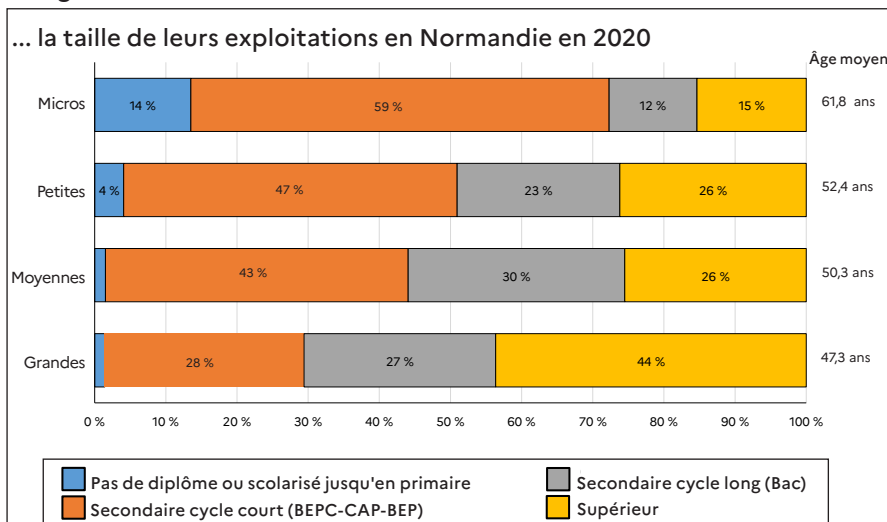
Plus la dimension économique d'une exploitation est importante, plus le niveau de formation des dirigeants est élevé. À titre d'exemple, dans les microexploitations (voir définitions en encadré Sources et méthodologie), seuls 28 % des exploitants ont atteint ou dépassé le niveau baccalauréat, contre 71 % dans les plus grandes exploitations. On retrouve ces écarts avec le statut juridique, très lié à la taille des exploitations : dans les exploitations individuelles, où les exploitants sont en moyenne plus âgés, le second cycle court (BEPC, CAP, BEP et leurs équivalents) est le niveau le plus fréquent (55 %), le niveau baccalauréat étant atteint ou dépassé par 36 % des dirigeants. Ce niveau est atteint par plus de 6 exploitants sur 10 dans les formes sociétaires.

Des niveaux de formation variables selon les spécialisations

Le niveau de formation des exploitants varie également selon les orientations des exploitations (voir définitions en encadré Sources et méthodologie). Dans l'élevage de porcins, de volailles, la combinaison de ces granivores, l'élevage bovin laitier et l'horticulture, plus de 60 % des exploitants ont le niveau baccalauréat ou davantage. Dans ces spécialisations, l'âge moyen des agriculteurs est inférieur à la moyenne régionale (52,6 ans). Les exploitations de cultures fruitières se démarquent par une proportion élevée de diplômés du supérieur parmi leurs dirigeants (38 %), 13 points au-dessus

Un niveau de formation plus élevé dans les grandes exploitations et les formes sociétaires

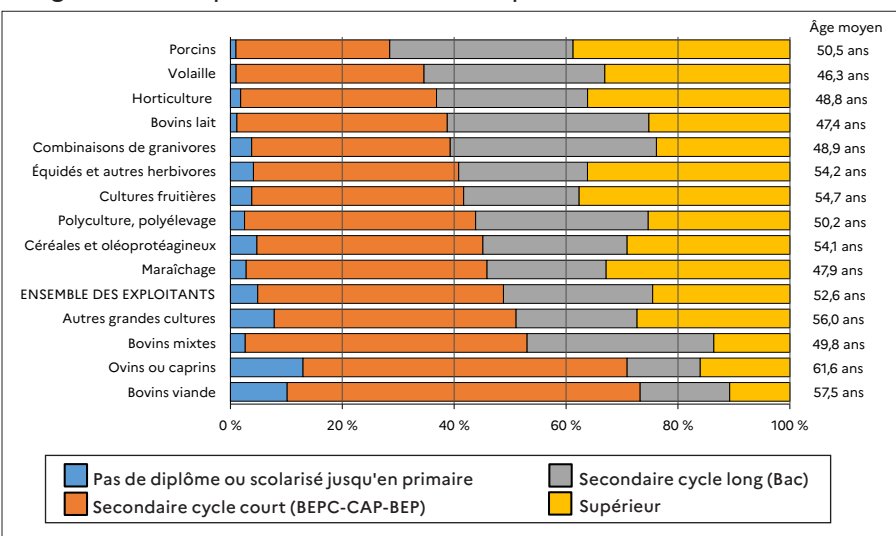
Répartition des exploitants agricoles selon leur niveau de formation générale ou agricole et ...



Note : * autres personnes morales (SCEA, SA, SARL, SAS...)
 - GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun
 - EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Le niveau de formation par spécialisation souvent lié à l'âge moyen des dirigeants

Répartition des exploitants agricoles selon leur niveau de formation générale ou agricole et les spécialisations* de leurs exploitations en Normandie en 2020



Note : * = Spécialisations classées selon la part d'exploitants de niveau "baccalauréat ou supérieur" décroissante
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

de la moyenne régionale.

À l'inverse, dans les élevages spécialisés bovins viande ou ceux d'ovins-caprins, plus de 70 % des exploitants n'ont pas de diplôme ou ont seulement atteint le second cycle court (BEPC, CAP, BEP et leurs équivalents). Cela s'explique principalement par les moyennes d'âge élevées des exploitants,

respectivement 57,5 ans et 61,6 ans.

La formation professionnelle agricole aussi

En 2020, 14 % des chefs d'exploitation et coexploitants normands ont déclaré avoir suivi au moins une formation agricole courte lors des 12 derniers mois. Les hommes sont

plus concernés (15 % d'entre eux) que les femmes (10 %).

Le suivi d'une formation professionnelle est d'autant plus fréquent que le niveau de diplôme est élevé : c'est le cas de 7 % des exploitants de niveau inférieur au baccalauréat, pour 21 % de ceux de niveau baccalauréat et supérieur.

Une formation plus poussée pour les agriculteurs engagés dans le bio ou les circuits courts

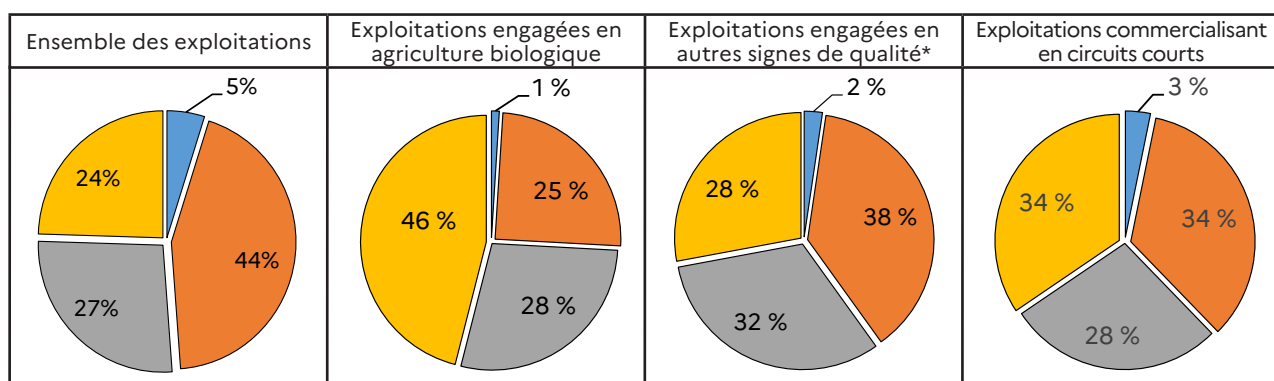
Qu'il s'agisse de formation générale ou agricole, le niveau de formation des exploitants est plus élevé lorsque les exploitations produisent sous signe de qualité (agriculture biologique, label rouge, appellations d'origine, indication géographique protégée ou spécialité traditionnelle garantie). C'est surtout le cas en agriculture biologique, où les 3/4 des exploitants ont le niveau baccalauréat ou plus.

Le niveau de formation est également plus élevé dans les exploitations commercialisant leur production en circuits courts.

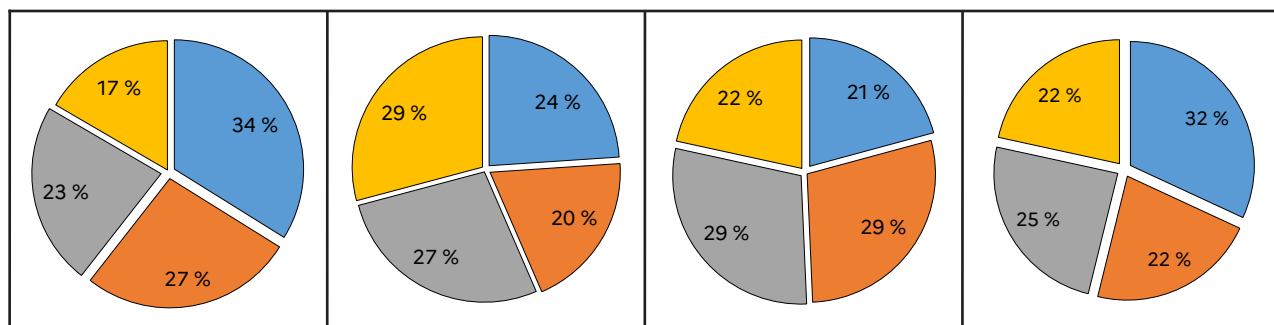
Les exploitations produisant sous signe de qualité ou commercialisant en circuits courts dirigées par des exploitants mieux formés

Répartition des exploitants agricoles selon leur niveau de formation et les pratiques de leurs exploitations en Normandie en 2020

Formation générale ou agricole



Formation agricole



Âge moyen des exploitants

52,6 ans	47,9 ans	49,3 ans	49,7 ans
----------	----------	----------	----------

■ Pas de diplôme ou scolarisé jusqu'en primaire ■ Secondaire cycle court (BEPC-CAP-BEP) ■ Secondaire cycle long (Bac) ■ Supérieur

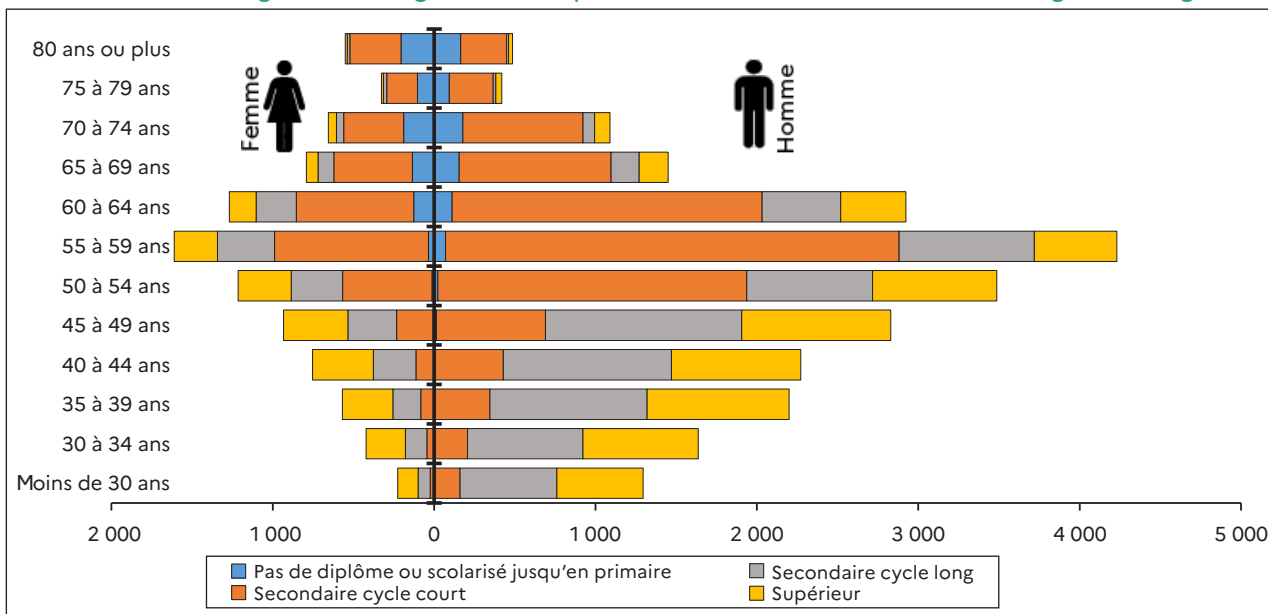
Note : * = autres signes de qualité ou d'origine : label rouge, appellations d'origine (AOC-AOP), indication géographique protégée (IGP) ou spécialité traditionnelle garantie (STG)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Femmes, hommes, jeunes, âgés : quelle influence sur le niveau de formation ?

Sur 10 exploitants normands, 5 ont 55 ans ou plus en 2020, 7 sont des hommes. Ces déséquilibres selon l'âge et le genre influencent largement le niveau de formation moyen. Par exemple, les exploitants, hommes et femmes, sont les plus nombreux entre 55 ans et 59 ans ; or, le tiers seulement des exploitants de cette tranche d'âge a atteint le niveau baccalauréat (en formation générale ou agricole, initiale ou continue) contre la moitié pour l'ensemble des exploitants. Et les personnes de 70 ans et plus, au niveau de formation le moins élevé, représentent encore 10 % des exploitants normands en 2020.

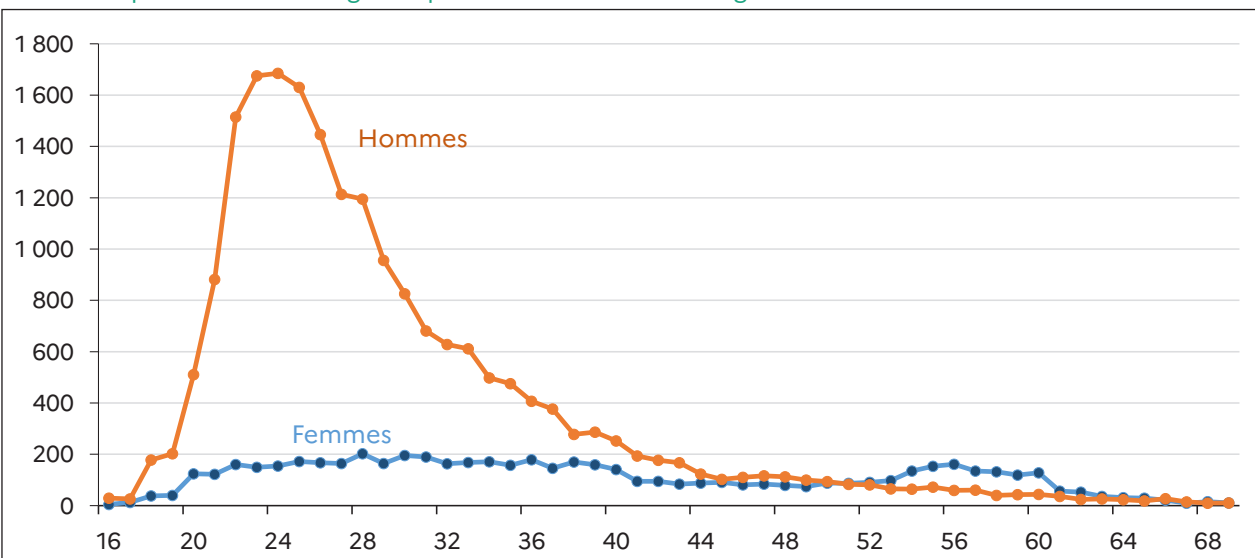
Niveau de formation générale ou agricole des exploitants en Normandie en 2020 selon le genre et l'âge



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Cette pyramide des âges est encore plus déséquilibrée pour les femmes, du fait de leur installation tardive. Près de 7 exploitantes sur 10 ont plus de 50 ans. Les exploitantes de moins de 40 ans, les plus diplômées, représentent seulement 13 % de l'effectif féminin (21 % pour les hommes).

Chefs d'exploitation selon l'âge à la première installation et le genre en Normandie en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Avec un contraste de formation aussi important entre générations, le rythme de remplacement des exploitants, primordial pour le maintien de l'activité agricole, joue aussi sur le niveau de formation. Les données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) nous enseignent que les installations permettent le remplacement de près de deux départs d'exploitants normands sur trois à la fin des années 2010, avec de fortes disparités selon les spécialisations.

Sources et méthodologie

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020

La formation des exploitants peut être générale ou agricole, initiale ou continue ; le niveau retenu est le plus élevé. Si un exploitant a suivi la totalité de l'année scolaire conduisant à la présentation d'un examen pour l'attribution d'un diplôme, il est considéré comme étant du niveau correspondant à ce diplôme, même si celui-ci ne lui a pas été attribué.

Le cadre familial du chef d'exploitation ou des coexploitants comprend le conjoint, les ascendants, les descendants et autres apparentés, y compris la famille du conjoint et ce jusqu'au 2^{ème} degré en conformité avec la notion de cadre familial définie dans les conditions d'attribution de la dotation jeune agriculteur (DJA).

Dans cette étude,

- les données nationales sont celles de la France métropolitaine
- la population active regroupe à la fois les personnes ayant un emploi et les chômeurs, et dont le lieu de résidence est en Normandie

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 €, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 € et « grande » celles de plus de 250 000 € de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Correspondance entre les niveaux de formation et les diplômes

Niveaux de formation	Diplôme d'enseignement général	Diplôme d'enseignement agricole
Aucune scolarisation ou scolarisé jusqu'en école primaire	Certificat d'études	
Secondaire cycle court	BEPC (Brevet d'études du premier cycle), Brevet des collèges Diplômes correspondant au CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) Diplômes correspondant au BEP (Brevet d'études professionnelles)	CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) BÉPA (Brevet d'études professionnelles agricoles) BPA (Brevet professionnel agricole)
Secondaire cycle long	Baccalauréats et diplômes correspondant (brevet de technicien, brevet professionnel)	BAC technologique, BAC professionnel BTA (Brevet de technicien agricole) BPREA (Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole)
Supérieur	Diplômes obtenus après un premier cycle universitaire (bac + 2 ans) : BTS, DUT... Diplômes obtenus à l'issue du deuxième cycle universitaire (bac + 3 ans) : licence, ou du troisième cycle universitaire (à partir de bac + 5 ans) : master, doctorat, diplôme d'ingénieur...	BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) Diplôme d'ingénieur, d'une grande école Titre de docteur vétérinaire

Pour en savoir plus

Agreste Études n°5 - Mars 2021 :

[Les installations d'exploitants affiliés à la MSA en Normandie en 2019](#)

Agreste Études n°7 - Octobre 2021 :

[Des élèves aux profils variés et des formations opérationnelles au plus près des territoires](#)

Insee :

[Données harmonisées des recensements de la population à partir de 1968, fichier détail](#)



STATISTIQUE
PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire
DRAAF Normandie
Service Régional de l'Information Statistique et
Économique
6, Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5
Mail : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr
Tél : 02.32.18.95.93

Directrice de la publication : Caroline Guillaume
Rédactrice en chef : Hélène Malvache
Rédacteur : Yvon Gourlaouen
Composition : Anne-Marie Geoffroy
Dépot légal : À parution
ISSN : 2728-9664
© Agreste 2023